

BRABANT WALLON

Accueil de la petite enfance : vers un mieux ?

Les accueillantes - qui sont nombreuses à abandonner en Brabant wallon - vont voir leur rémunération revalorisée.

● **Arnaud HUPPERTZ**

« **M**ême si nous ne sommes pas encore en capacité de répondre à l'ensemble des besoins, l'effort effectué depuis dix ans permet au Brabant wallon de disposer d'un des taux de couverture les plus importants. » C'est la conclusion de la nouvelle ministre de l'Enfance, Alda Greoli (cdH), à propos du taux de couverture pour l'accueil de la petite enfance en Brabant wallon. Un taux de couverture qui se situerait, rapporte la ministre, entre 48,9 % et 65 % selon les méthodes de calcul (voir ci-contre).

Il y a un peu moins d'un mois, le comité subrégional de l'ONE avait estimé que le taux de couverture était de 39,99 % en Brabant wallon : il s'agissait dans ce cas du rapport entre le nombre d'en-

cueillante.

Mais quel que soit le chiffre exact correspondant au taux de couverture en Brabant wallon et même s'il est effectivement plus élevé en Brabant wallon que dans le reste de la Wallonie, tout le monde s'accorde à dire que le nombre de places disponibles ne suffit pas à répondre à la demande, sans doute plus forte, en Brabant wallon.

« Nos efforts ne payent pas », se plaignait alors la présidente du comité subrégional ONE Brabant wallon, Natacha

Verstraeten. Dans la foulée, elle s'inquiétait de voir de plus en plus d'accueillantes jeter le gant.

255 places prévues pour 2019-2022

La ministre Greoli la rassurera peut-être à ce propos. « Le gouvernement a validé mes propositions de soutien au secteur la semaine passée », se réjouit la ministre.

Parmi ces propositions : une revalorisation de 10 % des indemnités qui sont octroyées aux accueillantes par jour et par enfant « dès maintenant ».

Alda Greoli a aussi détaillé le plan Cigogne III qui prévoit de nouvelles places dans les milieux d'accueil collectifs : « La jeune province a bénéficié dans le cadre du plan Cigogne III, pour les milieux d'accueil collectifs, de 95 places, toutes ouvertes, pour l'année 2014, alors que seules 91 places étaient prévues initialement. 350 places ont été retenues pour la période 2015-2018 alors que seules 255 places étaient prévues initialement. Et 255 places sont encore prévues pour la période 2019-2022 dans une nouvelle programmation attendue en vertu du contrat de gestion de l'ONE. » ■

Trois éthodes de calcul

Pour l'ONE, le taux de couverture en matière d'accueil de la petite enfance est de 3999 %. Pour l'Europe, il serait plutôt de 65 %. Explications de la ministre de l'Enfance Alda Greoli : « Dans la méthode européenne, on compare le nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans au nombre de places d'accueil autorisées par l'ONE et disponibles dans les écoles maternelles. Avec la méthode ONE, on compare le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans et demi et le nombre de places autorisées par l'ONE. Dans le premier cas, on arrive à un taux de couverture de 65 %. Dans le second, on est à un taux de 489 % au 1^{er} janvier 2014. »

Un chiffre qui diffère de celui avancé par l'ONE Brabant wallon, il y a un peu moins d'un mois, et qui fixait le taux de couverture dans la jeune province à 3999 %.

« La moyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles est un taux de couverture de 303 % (441 % selon la méthode européenne) et que l'objectif européen est fixé à 33 % », rappelle la ministre.

1/2

Un enfant sur deux de moins de 2 ans et demi disposerait d'une place d'accueil

fants de 0 à 3 ans et le nombre de places d'accueil disponibles pour ceux-ci dans une crèche ou chez une ac-